



POSTULAT pour des chantiers de Vieille Ville respectueux du cadre esthétique.

C'est avec une réelle satisfaction que nous voyons apparaître de plus en plus de chantiers de rénovation de bâtiments en vieille ville. L'esthétique des façades doit répondre à des critères extrêmement précis et rigoureux de la part du service de l'urbanisme de la Ville.

Ces chantiers sont parfois de « très » longue durée et doivent souvent traverser plusieurs saisons. Les filets de protection de sécurité qui sont également des filets de protection visuelle ont une importance particulière dans le cadre de la préservation de l'aspect des sites durant les travaux.

Ainsi c'est avec soulagement qu'on a pu voir apparaître au dernier moment un changement de filet de protection du chantier de la Rue Pierre-Péquignat 11 pour la Saint-Martin. L'honneur de toute la rue est sauf, tant l'aspect du filet troué était désastreux. De même le filet du chantier en face, rue Pierre-Péquignat 20 est bien timide pour cacher les travaux entrepris. D'autres chantiers, rue Trouillat, Grand-Rue, rue des Annonciades, rue des Malvoisins témoignent de cette ferveur de rénovation, mais aussi de la réalité parfois peu esthétique de ces sites.

Ainsi ce postulat demande au Conseil municipal d'étudier la possibilité d'ajouter au règlement d'octroi des permis de construire un article imposant, dans le périmètre ancien de la vieille ville, l'obligation de disposer sur les chantiers de bâches de protection de type trompe-l'œil, devanture esthétique qui permet aux chantiers de rester d'un aspect visuel acceptable, et de s'intégrer dans l'environnement urbain, quels que soient les types de travaux entrepris ou la durée de ceux-ci.

Pierre-Olivier Cattin



Rue Pierre-Péquignat 11



Rue Pierre-Péquignat 20